

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et tendus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^{tes}, directeurs de
l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUGE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 8 décembre 1847.

Le discours de la reine d'Angleterre, en ce qui est relatif à l'Irlande, a jeté une vive agitation dans la députation de ce malheureux pays. Elle veut autre chose que des lois de coercition, que la répression des délits commis contre les personnes ou les propriétés. Elle remonte à leurs causes, les signale, et demande qu'on les fasse cesser. Il n'est plus question du rappel, cette vieille illusion est morte avec O'Connell, on ne la ressuscitera pas, et franchement nous verrions avec peine qu'on essayât de la faire renaître, qu'on en berçât encore le peuple, car le rappel est impossible; nous l'avons prouvé assez souvent pour qu'il soit inutile de recommencer.

Ce que veut en réalité la députation irlandaise, c'est un nouveau subside qui vienne en aide à la détresse des populations, qui rende moins cruelles les souffrances de l'hiver. L'obtiendra-t-elle? Cela est douteux dans la situation financière de l'Angleterre. Les revenus publics continuent à décroître, les faillites ne s'arrêtent pas, les banques ne voient pas cesser leurs embarras, et le cabinet demande au parlement un bill qui permette aux compagnies d'ajourner les travaux de certaines lignes de chemins de fer. C'est un moyen de laisser au commerce la disposition de nombreux capitaux, mais c'est aussi enlever à plusieurs industries des ressources, à beaucoup d'ouvriers du travail; il y a donc danger des deux côtés.

En attendant que cette grave question soit résolue, le cabinet anglais a présenté, par l'organe de sir G. Grey, un bill qui a pour objet de permettre au pouvoir de réprimer plus énergiquement les attentats commis en Irlande. C'est la suspension de la constitution que l'on veut obtenir : le lord-lieutenant aurait la faculté de mettre à peu près en état de siège un comté, un district, une ville où la sûreté publique lui semblerait menacée; une proclamation accompagnée d'un extrait du bill suffirait; il pourrait augmenter le nombre des troupes dans les localités où il le jugerait utile, une première fois aux frais du trésor, une seconde aux frais de la localité; il lui serait permis d'interdire aux habitants de porter des armes à feu hors de leur domicile, sous peine d'emprisonnement; il pourrait même, s'il le croyait opportun, ordonner le désarmement, le faire opérer par des visites domiciliaires, s'il pensait que tous les habitants n'ont pas obéi à ses ordres; enfin, dans tous les lieux où un meurtre aurait été commis, les magistrats seraient investis du droit de requérir tous les hommes de seize à soixante ans de leur prêter assistance pour rechercher le coupable, et l'emprisonnement punirait quiconque ne répondrait pas à cet appel.

Voilà, jusqu'à ce moment du moins, tout ce que le cabinet anglais croit pouvoir faire pour l'Irlande. On ne saurait nier que le nombre des crimes qui se commettent dans cette partie de la Grande-Bretagne appelle une répression efficace, que le pouvoir, qui doit protection à tous, doive être armé de moyens suffisants pour maintenir la sécurité publique; mais il faut remonter plus haut et se demander par quelles circonstances les lois ordinaires sont devenues impuissantes. Dans les troubles civils, dans les jours d'invasion, ou lorsque les troupes luttent à l'étranger contre l'ennemi de la patrie, on comprend que

quelques hommes obéissent à de mauvaises passions, parcourent les routes pour détrousser les voyageurs, attaquent les personnes, assiègent les maisons, dévastent les propriétés; mais après trente ans de paix, quand de pareils désordres se produisent dans un pays, ce n'est pas que les lois répressives ne soient pas assez sévères, c'est que les lois protectrices de tous les intérêts ou n'existent pas ou ne sont pas observées.

Tel est, en effet, l'état de l'Irlande. Les malheureux fermiers sont complètement soumis, abandonnés à l'exploitation des régisseurs des landlords; pour eux point de sécurité dans leurs exploitations; on les chasse sans pitié dès qu'un tiers vient offrir une légère augmentation dans le prix du fermage; on les renvoie au milieu de l'hiver, sans s'inquiéter s'ils ont du pain et un toit pour s'abriter, parce que ceux qui tiennent les terres des sous-fermiers des régisseurs n'ont qu'un but, celui d'en tirer le plus possible. Les dépossessions sont donc fréquentes et accompagnées de circonstances qui les rendent cruelles. Qu'on ajoute à ces causes de misère et d'exaspération que les propriétaires sont en grande majorité anglais et éloignés du pays qu'ils pressurent, que leurs domaines sont un héritage de la conquête, que le prêtre protestant perçoit la dime sur les biens des catholiques, et exerce souvent son droit avec la plus grande rigueur, et l'on comprendra ce que les souffrances matérielles et l'oppression religieuse peuvent produire.

Il était dernièrement question d'un bill qui devait établir sur des bases plus justes, plus humaines, les rapports des propriétaires avec les fermiers, en demandant la loi de coercition, il eût été équitable et peut-être prudent de présenter en même temps le bill des fermiers, c'est-à-dire de mettre à côté de la loi qui punit les délits, les attentats, la loi bienfaisante qui en fait disparaître les causes; on enlevait ainsi tout prétexte aux mauvaises natures qui se mettent en révolte ouverte contre la société, on détruisait l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à des coupables qui vengent par un meurtre instantané le long meurtre dont leurs familles et eux sont les victimes. C'est avec de pareilles mesures qu'on rendra la sécurité à l'Irlande, beaucoup mieux que par des rigueurs qui ne peuvent être que temporaires, et dont la trop longue prolongation aurait peut-être un effet tout contraire à celui qu'on s'en est promis.

Paris, le 6 décembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le Journal de la Somme nous apporte dans un supplément le compte-rendu du banquet réformiste d'Amiens, qui a été des plus brillants, malgré les semblants de frayeur de M. le préfet Nargeot, beau-frère de M. Duchâtel, qui avait fait consigner dans les casernes une partie de la garnison; malgré la mauvaise volonté du maire, qui avait refusé de mettre à la disposition de la commission quelques agents de police municipaux pour assurer l'ordre aux abords de la salle. M. Crémieux, retenu chez lui par une forte grippe, n'avait pu se rendre à Amiens; mais on y a entendu successivement MM. Creton, Gauthier de Rumilly, de Beaumont, Donatien Marquis et Q. Barrot. M. O. Barrot, dont nous n'avons pas le discours sous les yeux, a, nous assure-t-on, parlé avec autant d'énergie que de talent, et il a fait un pas de plus vers la vérité. M. Creton, député de la ville, a porté un toast au roi, mais avec des commentaires et des

restrictions qui ont été salués d'applaudissements unanimes. Il a débuté en portant un toast au roi, aux institutions de 1830 et à la souveraineté nationale. Un profond silence a suivi ces mots au roi; une triple salve d'applaudissements a salué la souveraineté de la nation. Les Débats seront contents, et nous aussi.

M. Fr. Degeorge a fait un bon discours sur un meilleur emploi désirable de la fortune publique. Nous devons mentionner aussi avec faveur les toasts de M. Petit à la presse, de M. Jolibois à la probité politique, et de M. Mollet, fabricant et conseiller municipal, à la prospérité du commerce d'Amiens. Il y a bien des villes qui pourraient prendre pour elles ce dernier toast, où l'orateur a montré que les états de l'Europe et de l'Amérique ont imposé des entraves de toutes sortes à notre commerce, et que la prospérité croissante des discours du trône et des adresses n'est qu'un mensonge impudent.

Le soir, un grand nombre d'ouvriers ont délégué à M. Odilon Barrot un de leurs camarades pour lui offrir, en leur nom, un superbe bouquet.

Cette journée laissera de profonds souvenirs dans l'esprit des populations picardes, sincèrement libérales, et auxquelles il ne manquait jusqu'à présent qu'un peu plus d'initiative et d'activité politique.

— On sait maintenant le résultat du procès de Posen. Mieroslawski et sept autres accusés ont été condamnés à la peine de mort par la hache, avec perte de la noblesse et de la cocarde nationale, et à la confiscation des biens. Vingt-quatre accusés subiront la détention perpétuelle dans une forteresse, ou l'emprisonnement dans une maison de correction, avec perte de la noblesse ou de la cocarde seulement; quatre-vingt-cinq autres accusés ont été condamnés à un emprisonnement à temps, depuis un an jusqu'à vingt-cinq, dans une forteresse ou dans une maison de correction, avec ou sans confiscation des biens, et la perte de la noblesse; cent trente-trois accusés sont acquittés.

On croit que le roi de Prusse abaissera toutes ces peines de plusieurs degrés, s'il ne fait grâce entière.

Pauvre Pologne! ses enfants sont pendus, tués sous le knout ou jetés dans les mines de la Sibérie par la Russie, égorgés par les assassins de Metternich, et ceux qui échappent à ces bourreaux tombent dans les mains des juges de Berlin, qui les condamnent à la mort, à la détention, à la confiscation! Quand donc le jour de la justice luira-t-il pour cette nation, qui fatigue le malheur lui-même?

— Parmi les candidats aux fonctions de maire du 2^e arrondissement, M. Duchâtel vient de faire mettre en tête M. Dailly, maître de poste, qui a appartenu autrefois à l'opposition, et dont le fils a épousé la fille de M. Antoine Passy. M. Duchâtel a déclaré que M. Dailly serait préféré par lui à tous les autres. Nous le croyons sans peine. On se rappelle l'affaire des maîtres de poste, qui a retenti à la chambre, et dont le public ne sait qu'une minime partie. M. Dailly serait un témoin gênant pour M. Duchâtel, s'il voulait parler, et qu'un procès s'instruisit. Voilà pourquoi M. Duchâtel entoure M. Dailly de toutes ses sympathies.

On écrit de Tulle (Corrèze) :

« Depuis plus d'un an qu'ont eu lieu les élections de notre garde nationale, il n'est pas plus question de faire reconnaître les officiers que si cette garde nationale n'existait pas; c'est qu'elle n'existe plus que de nom, en effet. Désormais le but du pouvoir est atteint sur ce point comme dans tant d'autres villes. Quand on se joue de la charte et de tous les droits qu'elle consacre, comment ne voudrait-on pas l'annéantissement de ces gardes nationales, au patriotisme et au courage desquelles cette charte est confiée? Quand on a en horreur la démocratie, comment ferait-on procéder à l'élection d'officiers dont un grand nombre est démocrate? »

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 DÉCEMBRE 1847.

PAULA.

(Suite. — Voir le Censeur des 3, 4, 5 et 7 décembre.)

— Cet homme, reprit Pierre avec effort, et cette fois sans que ses yeux quittassent Paula, est Espagnol... Il cherchait sa femme... qu'il disait être folle.

— Folle!... dit Paula en se levant brusquement; mais elle retomba assise et appuya son front dans ses deux mains.

— Ses recherches ont été vaines... et aujourd'hui il est parti pour l'Espagne.

— Parti! parti! répéta Paula en relevant la tête; vous êtes sûr qu'il est parti!...

— Joseph demeure à deux pas de l'Hôtel-Royal, où logeait l'Espagnol... Il l'a vu ce matin monter en chaise de poste.

Paula resta un moment silencieuse; mais son visage s'était animé d'un éclair de joie, et elle reprit d'un ton simple :

— Pour en revenir à votre ami Joseph, il faut faire paix avec lui... Vous l'invitez à dîner pour dimanche, c'est notre jour de repos, et vous le laissez-vous?

— Tout ce que vous voulez, vous, est bien. Cependant, si cela devait vous contrarier... Joseph est un brave garçon, mais un peu sans-gêne, un peu brusque...

— Oh! je ne suis pas si exigeante, dit Paula avec un doux sourire; c'est votre ami, cela suffit pour qu'il soit le mien. Dites, Pierre, est-ce que vous me croyez sière et hautaine?

— Oh! non, je vous sais bonne comme les anges, admirable dans votre simplicité, dans l'oubli que vous faites de vos goûts, de vos habitudes...

— Mon ami, reprit Paula d'une voix douce, j'ai été en effet riche et envieux. J'ai eu de nombreux serviteurs. J'ai porté de somptueuses parures. Mais la soie et le velours n'ont point empêché mon cœur d'être déchiré...

Dans mes riches appartements, j'ai bien souffert, j'ai bien pleuré... Mes goûts... c'était d'être aimée, et je ne l'ai jamais eue... Mes habitudes... c'était la souffrance... Et pourtant Dieu m'est témoin que je n'ai point mérité les malheurs qui m'ont frappée... Aujourd'hui, pauvre, obscure, oubliée, je suis heureuse, car l'envie ne souffle pas son poison à mon visage... car j'ai un ami que je n'avais pas trouvé dans la prospérité, j'ai un frère... Encore une fois, je suis bien heureuse.

— Serait-il vrai que vous ne regretteriez rien, Madame?

— Rien... Un jour peut-être, Pierre, je vous dirai ce que fut ma vie,

et vous comprendrez alors seulement comment aujourd'hui je suis ici sans regrets et cherchant à éloigner de moi tout souvenir du passé.

Le dîner était fini. Pierre redescendit à sa boutique, mais il était encore triste.

— C'est elle! murmura-t-il, c'est la marquise de Ribeira!... Elle est mariée!

Pourquoi cette certitude lui causait-elle une angoisse cruelle? Qu'avait-il espéré de cette femme née dans une classe élevée? N'avait-il pas songé qu'elle pouvait n'accepter ses bienfaits que parce qu'elle comptait les payer un jour de sa protection, de ses richesses peut-être; mais que, libre ou mariée, elle ne pouvait être pour lui ni une maîtresse ni une épouse? La femme noble descend-elle jusqu'à l'ouvrier?

Non, il n'avait point pensé à tout cela. Il s'était senti fasciné, enivré par la beauté poétique de Paula. Sa voix avait fait vibrer toutes les cordes de son cœur. Il eût voulu la servir à genoux, l'adorer comme on adore l'idole du temple. Il lui semblait que la jeune femme répandait autour d'elle un parfum de bonheur et d'amour. Lorsqu'elle était près de lui, tout rayonnait dans son âme. Sur un geste, sur un regard, il eût donné sa vie pour elle; pour la défendre, il se fût jeté au devant d'une armée. Son bonheur, à lui, était dans un regard de cette femme angélique, dans un sourire de ses lèvres, dans le bruit léger de son souffle, dans le frolement de sa robe. Il ne s'était jamais demandé si cet amour profond, indestructible, avait un but ou pouvait accueillir une espérance; mais il ne s'était jamais dit non plus que cette femme appartenait à un autre qui avait le droit de la lui ravir. Qui sait même si, avec cette superstition commune à toutes les âmes tendres, il n'avait point pensé vaguement que Paula n'avait rien de terrestre; qu'ange ou fée, elle était venue à lui sous une enveloppe mortelle pour répandre sur sa destinée un bonheur inconnu à tous les autres hommes? C'était folie sans doute; mais qu'est-ce que l'amour, sinon une sublime folie qui vient du cœur, égare la raison et emporte loin de tout ce qui est possible et naturel?

Mais en apprenant que Paula était la marquise de Ribeira, le rêve s'évanouit. Pierre comprit la distance qui existait entre elle et lui. Il avait cru à la bonté de l'ange, il ne croyait pas à l'abnégation de la femme noble. Il avait accepté cette poétique idée de l'être céleste venant à lui; mais, enfant du peuple, ce qu'il avait vu du monde, ce qu'il avait lu dans les livres lui disait que la grande dame pouvait s'appuyer sur le pauvre à l'heure du danger, et, le danger passé, le repousser avec mépris.

Il avait éprouvé un moment de cruelle souffrance en trouvant dans son cœur un amour qui ne pouvait apporter avec lui que le malheur, et pourtant ce n'était pas cet amour qui l'effrayait; c'était la crainte de perdre celle qui en était l'objet. Rester près de Paula, c'était alimenter une passion sans espoir, et pourtant il redoutait de voir la jeune femme s'éloigner. Il se reprochait de lui avoir appris le départ du marquis. N'ayant plus à craindre

d'être rencontrée et reconnue par lui, ne pouvait-elle pas songer à quitter l'asile où elle s'était réfugiée pour vivre seule de son travail? Voilà ce que Pierre redoutait. Aussi, toute cette journée fut-il triste et inquiet, montant vingt fois près de Paula sous des prétextes différents, et cherchant à lire ses projets dans ses yeux.

Une fois il la trouva près de la fenêtre, inoccupée et pensive. Il demeura debout à la contempler.

Tout-à-coup elle se recula en étouffant un cri d'effroi.

— Qu'avez-vous, mon Dieu? dit Pierre en s'approchant vivement.

Elle se retourna; tous ses traits étaient bouleversés par la terreur. La porte était ouverte, et comme elle donnait sur une petite galerie de bois conduisant à l'escalier de la boutique, on entendait facilement ce qui se disait en bas. D'un geste rapide Paula imposa silence à Pierre, et sa main tremblante s'étendit vers l'escalier. Le jeune homme comprit qu'un danger les menaçait, et il descendit précipitamment.

Paula demeura immobile, haletante, la tête penchée, écoutant avec anxiété.

Un étranger était en effet entré dans la boutique et s'était adressé à Joseph pour savoir s'il était le maître de la maison.

En ce moment Pierre parut. Paula l'entendit répondre :

— C'est moi, Monsieur; que me voulez-vous?

— Vous occupez cette boutique seulement? demanda l'étranger.

— Oui, cette boutique et le premier étage.

— Mais vous êtes donc marié?

— Non, Monsieur; j'habite avec ma sœur.

— Votre sœur?... Cette jeune personne que je n'ai fait qu'entrevoir à la fenêtre est votre sœur?

— Oui, Monsieur, Pauline Langlois, ma sœur. Depuis long-temps orphelins, nous habitons ensemble; elle tient mon petit ménage, et nous sommes heureux ainsi. Voilà pourquoi je ne songe pas à me marier. C'est une bonne ouvrière, je ne manque pas d'ouvrage moi-même, et cela ira ainsi tant qu'il plaira à Dieu.

Pierre débaîta tout cela d'un air si naturel, que l'étranger ne put douter de la vérité de ce qu'il disait.

— Pardon, Monsieur, dit-il en se retirant; un peu de ressemblance avec une personne... qui m'intéresse a été la cause de ma visite. Je suis fâché de vous avoir dérangé.

L'étranger sortit.

Joseph se tourna en riant vers Pierre et lui dit :

— C'est un envoyé de ce fameux marquis qui a perdu sa femme, je le reconnais. Il est arrivé à l'Hôtel-Royal huit jours avant le départ de son maître. Bien sûr que, dans l'excès de son zèle, il croit voir sa marquise dans toutes les femmes qu'il aperçoit, puisqu'il a pris sa sœur pour elle. Au fait, il ne se trompe déjà pas tant. Elle fait un peu la duchesse, ta sœur, car elle

La Gazette de France adresse les simples questions suivantes à M. le ministre des finances :

« Pourquoi, depuis la fin de la session, le crédit public est-il affecté d'une crise simulée et les fonds toujours en baisse ? »

« Pourquoi la Banque et le trésor ont-ils augmenté leur escompte, qu'ils vont abaisser après le vote de l'adresse ? »

« Pourquoi les fonds français, au milieu de la prospérité croissante, sont-ils à 75 50, coupon détaché, et les fonds anglais, avec la crise de ce pays, s'élèvent à 108 f. le 3 0/0, tandis que le 5 0/0 français n'est qu'à 115 ou 116 ? »

« Pourquoi avoir fait l'emprunt à 75 25, quand il dépendait du ministre de ne l'adjuger qu'à raison de 80 au plus bas ? »

« Pourquoi cette infériorité du crédit français à l'égard de celui de Londres ? Est-ce que par hasard le crédit français serait aussi subordonné au crédit anglais, comme le paraît être notre malheureuse marine ? »

« Qui s'oppose en ce moment, et jusqu'au vote de l'adresse, à la hausse de nos fonds publics ? Ne serait-ce pas le besoin de se justifier, aux yeux des 225 satisfaits, de la scandaleuse adjudication de l'emprunt, sur lequel le prêteur, qui ne prête rien, ne réalisera pas moins de 40,000,000 f. ?... »

« Pourquoi la Banque de France s'est-elle associée à la maison seule adjudicataire ? »

« Pourquoi les receveurs-général, les compagnies d'assurances n'ont-ils pas pu former une société pour soumissionner cet emprunt à un taux moins onéreux pour l'Etat ? »

« Qui a versé les 25 millions par anticipation sur cet emprunt ? N'est-ce pas la Banque de France ? Qui a profité des intérêts de cette avance ? N'est-ce pas l'adjudicataire ? Sur quels fonds la Banque de France a-t-elle pris ces 25 millions, formant sa quote-part, versée de suite, au lieu de ne l'être que par vingtièmes ? Ne sont-ce pas les fonds du trésor qui ont servi à faire cette avance temporaire ? Le trésor reçoit-il un intérêt de ses fonds à la Banque ? Non. La Banque a-t-elle bénéficié de cette avance de paiement ? Non. »

« En somme, cette opération a été faite avec les fonds du trésor, que MM. de Rothschild sont allés chercher à la Banque pour les verser au trésor, lequel les a, le jour même, reversés à la Banque de France, le tout pour faciliter l'adjudicataire, cette modeste opération produisant une prime de près de 10,000,000 fr. le jour même de cette malencontreuse adjudication. »

« Pour faire les versements successifs, les heureux adjudicataires vont retirer à la fin du mois courant les premiers 950,000 fr. de rentes 3 0/0, au taux de 75 25, et vendues à raison de 77 fr., dont ils vont recevoir le montant des acheteurs à prime de 2 fr., non compris les versements effectués à la classe de ces financiers cosmopolites par les divers clients de cette opulente maison, l'une des plus grandes calamités du royaume depuis 1815. »

« Si les satisfaits ne demandent pas un compte sévère au ministre des finances, s'ils ne formulent pas un simulacre de menace d'accusation, ils auront perdu toute espèce de crédit, de confiance auprès des électeurs du monopole, qui, il faut en convenir, reçoivent toujours avec un nouveau plaisir les faveurs accordées par leurs députés, mais ne paient pas de la même manière les charges toujours croissantes imposées par les agents de ce système de gaspillage, de corruption, etc., que le pays en entier est obligé de subir, quand, logiquement, le gouvernement à bon marché devrait n'être payé que par ceux qui participent au partage du budget, auquel n'ont aucune part la majeure partie des contribuables du royaume. »

Procès des Polonais.

Le 3 décembre, le tribunal criminel de Berlin a rendu les arrêts contre les Polonais accusés de haute trahison ; ces arrêts ont été lus en séance publique du tribunal. Le public était nombreux. Les accusés étaient présents ainsi que ceux qui avaient été mis en liberté précédemment. Le président a fait l'appel des accusés, qui ont été forcés de se lever, et le président leur a donné lecture des arrêts divisés en plusieurs catégories.

Voici les peines qui ont frappé les accusés de la première catégorie, auteurs de l'entreprise ayant pour but de détacher une portion de la monarchie prussienne. (Texte de l'arrêt.)

1° Louis Mieroslawski, condamné à la peine de mort par la hache, comme traître de première classe, avec la perte de la noblesse, confiscation et perte de la cocarde nationale ;

2° Wladislas-Eusebius Kosinski, même pénalité ;

3° Stanislas-Félix Sodowski, même pénalité ;

4° Severin Elzanowski, même pénalité ;

5° Joseph-Alberth-Stanislas Labodski, même pénalité ;

6° Stanislas-Florian Teynawa, même pénalité ;

ne descend jamais à la boutique.

— Elle travaille beaucoup, dit Pierre avec embarras.

— Oui ; et puis, comme tu m'as dit qu'elle avait été élevée avec les demoiselles du château de son village, elle est un peu fière.

— Pas le moins du monde, reprit Pierre, et la preuve, c'est qu'elle m'a dit de te demander de venir dîner dimanche avec nous.

— Vrai ! c'est elle ? Eh bien ! alors je me rétracte, et c'est une bonne fille.

Tandis que les deux jeunes gens causaient, ils n'avaient pas remarqué que l'envoyé du marquis avait eu devoir, pour plus de certitude, entrer dans une maison voisine et prendre des informations sur Pierre Langlois. Mais là on lui avait encore répondu que le jeune homme demeurait avec sa sœur, et, persuadé qu'il se trompait, il s'était éloigné.

Pierre remonta près de Paula ; il la trouva assise et le visage baigné de larmes. Elle lui tendit la main en lui disant :

— Oh ! mon-ami, vous m'avez sauvée ! toujours vous !... Mais, mon Dieu ! me faudra-t-il sans cesse trembler ainsi !

— En restant ici, ma sœur, vous n'avez rien à craindre. Je vous l'ai dit, tant que Pierre vivra, vous n'avez point à redouter vos ennemis ; sa vie vous appartient, et il perdrait jusqu'à la dernière goutte de son sang avant de les laisser parvenir jusqu'à vous.

— Noble cœur ! murmura Paula, qui tenait toujours la main de Pierre dans les siennes, et le contemplait avec émotion ; puis elle releva ses beaux yeux vers le ciel, en ajoutant : Pardon, mon Dieu ! si je le droit de pleurer et de me plaindre quand vous m'avez donné un tel ami !

Si Pierre l'eût osé, il se fût agenouillé pour remercier Paula de ses paroles. Mais son regard, brillant de bonheur, disait assez toute la joie qui était dans son âme. Paula le comprit sans doute, car une vive rougeur monta à son front, et elle abandonna la main du jeune homme. Ce moment de trouble fut court ; elle reprit bientôt avec lui ces manières simples et calmes qui semblaient attester que, tout entière à des préoccupations personnelles, elle ne devinait point la passion de Pierre et ne prévoyait pour elle-même aucun danger dans cette intimité de toutes les heures.

Et au fait, alors même qu'elle eût pu lire dans l'âme du jeune homme, elle n'aurait pu s'en effrayer ; elle avait trop de tact et d'habitude du monde pour ne pas voir qu'elle le dominait complètement, et que cet amour, quelle que fût sa violence, serait soumis et respectueux, esclave sous son regard et sa volonté.

Le dimanche arriva, et Joseph, tout fier de la faveur que lui accordait la sœur de son maître, se fit superbe et ne manqua pas de dire à tous ses camarades qu'il dinait chez Pierre. Il arriva un peu avant l'heure et fut conduit chez Paula.

Lorsqu'il se trouva devant la jeune femme, à qui la simple toilette de l'ouvrière ne pouvait ôter la noblesse et l'élégance ; lorsqu'il vit cette beauté tout aristocratique, il demeura interdit et ôta son chapeau avec un

7° Joseph-Pultkammer Kleszczynski, même pénalité ;

8° Apollonius Kurowski, même pénalité ;

9° Adolphe de Malczewski, perte de la cocarde, de la noblesse, confiscation de sa fortune et détention de 25 années dans une forteresse ;

10° Hippolyte de Trapizynski, même pénalité ;

11° Charles-Frédéric Liebelt, perte de la cocarde, confiscation et 20 ans de détention dans une forteresse.

2° CATÉGORIE. — Complices.

Maximilien Ogradowicz, Antoine Ogradowicz, Poliski, Radkiewicz, perte de la cocarde et détention à vie dans une forteresse ; Chachulski, perte de la noblesse et détention à vie dans une forteresse ;

Wayciechowski, perte de la cocarde et détention à vie dans une maison de correction ;

Poninski, Szorski, Antoniewicz, Blociszewski, Kobylinski, Zuryewski, Waleszinski, Torzewski, perte de la cocarde, de la noblesse, cassés de leur grade, et détention à vie dans une forteresse ;

Wysocki, Mazurowski, Switalla, maison de correction à vie ;

Lipinski, perte de la cocarde et de la noblesse, et détention à vie dans une forteresse ;

Danowski, maison de correction à vie ;

Neymann, Otinlick, Nawrocki, Strzyzewski, Glebocki, détention à vie dans une forteresse ;

Mieczkowski, 20 ans de détention dans une forteresse ;

Bialkowski, Plawenski, Gozunirski, Szrayber, Gozimirski, Klatt, Tomicki, Nicislowski, Smalenski, perte de la cocarde, de la noblesse, et 20 ans de détention dans une forteresse ;

Malinowski, Chraszczewski, Milewski, Derogowski, Essmann, Burcharde, 20 ans de détention dans une forteresse, et renvoi au-delà de la frontière à l'expiration de la peine ;

Lebinski, Welh, Lucjewski, Lewangowski, Stankiewicz, Spiller, Blendzki, Fratz, Ludke, Ciesielski, Dobry, Szumann, 15 ans de détention dans une forteresse ;

Golebiewski, quinze ans dans une maison de correction.

Le docteur Matecki est condamné à six ans de forteresse et aux frais pour avoir pris part à une association illicite.

Broneslaw Dabrowski est condamné à deux années de forteresse pour haute trahison de seconde classe, et aux frais pour 200 écus.

Deux accusés sont condamnés à deux ans, un à dix-huit mois et cinq à une année de forteresse pour avoir essayé de délivrer des prisonniers.

Pour tentative de révolte, sont condamnés quatorze accusés, mais l'arrestation préventive tiendra lieu de peine à leur égard.

Après la lecture des arrêts, le président indique les principes fondamentaux qui ont dirigé le tribunal. Ces juges ont condamné les accusés qui avaient avoué dans l'instruction préliminaire et répété leurs aveux aux débats, et aussi lorsque, ayant avoué dans l'instruction préliminaire, ils ont nié sans motif aux débats ; enfin, lorsque des témoins dignes de foi ont été entendus contre eux, le tribunal n'a pas eu la conviction de la culpabilité des accusés qui avaient nié les faits dans l'instruction préliminaire et aux débats, ou bien lorsqu'ils n'étaient accusés que par des accusés. Eu égard au paragraphe 20 de la loi du 17 juillet, les juges se sont appuyés sur les paragraphes 103 à 120 de la deuxième partie du code pénal général. Les arrêts ont été lus en polonais, et le greffier a donné lecture des motifs.

Le Moniteur publie l'ordonnance qui suit sur les postes :

« Vu la loi du 24 juillet 1843 ;

« Vu l'ordonnance du 17 décembre 1844, art. 67, en ce qui concerne l'organisation de l'administration centrale des postes ;

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département des finances,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Le service d'exploitation à Paris formera une section composée de deux bureaux placés sous les ordres d'un chef de section, savoir :

« 1^o Bureau du départ et de l'arrivée.

« Réception et expédition des dépêches originales ou à destination des départements et de l'étranger.

« 2^o Bureau du service de Paris.

« Réception des dépôts de lettres, journaux ou imprimés de Paris pour Paris, les départements et l'étranger ; distribution générale dans Paris ; articles d'argent payés et reçus ; réception et expédition des estafettes ; conservation des lettres non distribuables à Paris jusqu'à l'expiration des délais fixés pour leur mise au rebut.

« Art. 2. Ce service cessera d'être dirigé exclusivement par l'un des

embarras visible.

— Sapristi ! pensa-t-il, c'est vraiment une duchesse !

— Monsieur Joseph, dit Paula avec une grâce charmante, j'ai grondé mon frère de ce qu'il ne vous amenait pas plus souvent, sans cérémonie. Notre petit ménage n'est pas brillant. Nous vous traiterons bien simplement ; mais entre amis, n'est-ce pas ? on n'y regarde pas de si près, et on est indulgent.

— Ah !... certainement, Mademoiselle... quand on est jolie comme vous, on fait trouver tout bon... Et puis, comme on dit, à la guerre comme à la guerre... Avec les amis, on ne se gêne pas.

Pierre était mal à son aise, et, pour la première fois de sa vie, il rougissait de ses amis. Il trouvait Joseph embarrassé et commun, et il en souffrait vis-à-vis de Paula. Il leva timidement les yeux sur elle, s'attendant à trouver dans sa physionomie une expression de mépris et de dédain ; mais il ne rencontra sur les lèvres de la jeune femme qu'un sourire plein de bonté et d'indulgence. Il l'en adora davantage.

Paula fut simple et charmante pendant tout le repas. Joseph était ravi, et, bien que la beauté et les façons de Paula lui en imposassent encore, il s'était mis assez à l'aise et avait retrouvé la parole, surtout pour faire des compliments à la belle ouvrière. Son admiration se traduisait souvent en paroles étrangement énergiques et assez peu choisies ; mais, après tout, cette galanterie, malgré sa rudesse, se faisait pardonner parce qu'elle venait du cœur.

Le lendemain, Joseph, revenu à l'atelier, était tout rêveur ; et quand, par hasard, il ouvrait la bouche, c'était pour dire à Pierre combien sa sœur était belle.

— Ah ! quels yeux ! s'écriait le brave garçon en rabotant ses planches. En voilà des yeux !... Et puis, de beaux cheveux si noirs... Et puis, quelle jolie taille !... Sapristi ! quelle gentille femme cela ferait !... Comme cela vous donnerait du cœur à l'ouvrage !... Et puis, elle vous a un certain air de grande dame qui irait mal à une autre... mais à elle cela va si bien !... Pierre ne répondit pas. Cet enthousiasme de Joseph lui déplaisait, et, ce jour-là, il trouva mille raisons de gourmander son ouvrier, qui, selon lui, travaillait avec une étrange négligence. Et, chose remarquable, c'est que Joseph, peu endurant de sa nature, se laissa gronder sans rien dire, et se contenta d'apporter plus de soin à son ouvrage.

Plusieurs jours se passèrent ainsi, Joseph parlant toujours de Paula, Pierre devenant toujours plus difficile et plus exigeant vis-à-vis de son ouvrier, et celui-ci toujours plus souple et plus soumis. On aurait pu croire que l'un cherchait mille prétextes pour avoir de droit de se plaindre et de se fâcher, et que l'autre était déterminé à ne pas s'en apercevoir et à tout supporter plutôt que de se brouiller avec son ami.

Un jour, Pierre dut sortir aussitôt après le dîner pour aller recevoir une commande considérable. Paula était restée seule, un peu rêveuse, lorsqu'on frappa doucement à sa porte. Elle tressaillit et demanda qui était là.

administrateurs des postes ; il sera surveillé par les quatre administrateurs composant le conseil, selon la nature et dans les limites des attributions respectives de chacun d'eux.

« Art. 3. Il sera contrôlé dans toutes ses opérations par un inspecteur spécial, qui rendra compte à notre directeur-général de tous les faits du service.

« Art. 4. La quatrième division administrative sera composée :

« 1^o Du bureau des non-valeurs ;

« 2^o Du bureau de la caisse ;

« 3^o Du bureau des articles d'argent, qui cessera d'appartenir à la troisième division.

« Art. 5. Notre ministre secrétaire d'état au département des finances est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Fait au palais des Tuileries, le 2 décembre 1847.

» Louis-Philippe.

» Par le roi :

» Le ministre secrétaire d'état au département des finances, S. DUMON. »

TOULON, le 5 décembre 1847. — On annonce que plusieurs vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée ont paru dans les eaux de la Toscane.

Notre escadre est toujours sur rade sans ordre. Les vaisseaux dont elle est composée viennent de congédier un millier de marins de la classe de 1840.

La corvette à vapeur le *Titan*, qui avait été expédiée à Civita-Vecchia avec des fusils pour le gouvernement romain, est de retour sur rade. Nous apprenons que ce bâtiment a débarqué son chargement sans communiquer, les navires venant des ports français étant soumis maintenant, en Italie, à une quarantaine.

La frégate anglaise à vapeur *Odin*, venant de Gibraltar, a mouillé dans le port de Malte, et doit rester en service dans la Méditerranée.

Le brick *Muling* a quitté Malte le 20, se rendant à Athènes et à Smyrne.

La corvette l'*Amazone* a dû partir du même port avec des provisions pour la frégate le *Spartan*, en station à Beyrouth.

Le capitaine Rich a pris le commandement du vaisseau le *Vanguard*, en remplacement du capitaine Willis, décédé. (Toulonnais.)

Chronique.

M. Victor de la Prade a ouvert hier son cours de littérature à la Faculté des lettres de Lyon, au milieu d'auditeurs nombreux, curieux d'assister au début du jeune professeur. M. de la Prade, dans son discours d'ouverture, qui sera sans doute publié, a constamment captivé l'attention. Laissant de côté les détails de la biographie, il s'est principalement occupé de l'esthétique littéraire.

Nous attendrons, pour porter un jugement plus certain sur son mérite comme professeur, que d'autres leçons viennent confirmer le succès de la première.

— M. Terme, maire de Lyon et député de l'arrondissement de Villefranche (Rhône), est mort ce matin mercredi, à neuf heures.

— L'annonce suivante se lit dans le *Journal de la Guillotière* de mercredi dernier, et n'a pas été démentie :

« On se souvient de l'effet que produisit à Lyon, il y a environ six mois, la proposition faite par la municipalité d'établir de nouvelles taxes d'octroi qui, en frappant un assez grand nombre d'objets, notamment les principales denrées du commerce de l'épicerie, auraient fait entrer dans la caisse de la ville une somme annuelle de 300 à 350,000 fr., suivant les auteurs ou les soutiens de la proposition, et de 6 à 700,000 fr., suivant beaucoup de personnes. On se souvient encore qu'à la suite des représentations faites par des propriétaires réunis aux délégués des épiciers, des confiseurs, etc., la municipalité renonça aux taxes à mettre sur les objets de grande consommation, et restreignit sa proposition à celles à établir sur la marée, les volailles fines, le gibier, les oranges, les citrons et quelques autres objets analogues, qui ne devaient rapporter en tout que 50 à 60,000 fr. par année. C'est ainsi réduite que la mesure adoptée par le conseil municipal fut soumise à l'appréciation de l'administration supérieure.

« Dans cette sphère, si nous en croyons des personnes ordinairement bien informées, l'idée des taxes nouvelles, qui avait séduit le corps municipal de Lyon beaucoup plus, dit-on, que son chef, alors absent, a obtenu assez peu de faveur. Il paraît que, sans s'y opposer précisément, on a fait des objections, on a demandé des modifications qui, si elles étaient accueillies, auraient pour effet d'amoindrir encore le produit espéré. D'où il résulte que le 1^{er} janvier prochain passera certainement sans voir établir lesdites taxes, et il est infiniment probable même qu'à l'avenir on n'en entendra plus parler. »

— M. Julien, directeur des travaux du chemin de fer de Paris à

— C'est moi, mademoiselle Pauline, qui viens vous dire un petit bonjour ; c'est moi, Joseph Leblanc.

Paula alla ouvrir. Bien que surprise de cette visite, elle accueillit Joseph avec ce ton simple, naturel, qu'elle s'efforçait de prendre avec lui, dans la crainte d'éveiller ses soupçons sur sa véritable condition.

— Pardon, Mademoiselle, si je vous dérange ; mais M. Langlois n'étant pas là pour me donner de l'ouvrage, j'ai pensé que je pouvais monter un moment pour vous dire bonjour.

Joseph disait, en parlant de Pierre, monsieur Langlois, pour flatter sans doute sa sœur en traitant sérieusement de maître son ancien camarade.

— Vous avez bien fait, monsieur Joseph, reprit Paula ; vous serez toujours le bienvenu.

— Voilà un mot qui me fait diablement de plaisir, dit Joseph tout radieux, avec ça que vous n'en dites pas autant à tout le monde, car vous ne recevez personne.

— Personne, dit Paula un peu distraite ; nous sommes heureux ainsi, mon frère et moi.

— Oui, et vous travaillez avec courage... vous ne sortez jamais... point de coquetterie... point de connaissances... toujours chez vous à soigner votre ménage... Ah ! sapristi ! quelle bonne femme vous feriez !

Paula ne put s'empêcher de sourire, et Joseph enhardi continua :

— Est-ce que... vous n'avez pas déjà songé à vous marier ?

Paula tressaillit et regarda Joseph avec surprise ; puis, se remettant aussitôt :

— Non, Monsieur Joseph, dit-elle, et je crois même... que je ne me marierai jamais.

— Jamais ! quelle idée !... Mais si vous trouviez un bon ouvrier, ayant des économies et beaucoup d'amour... est-ce que ça ne vous tenterait pas un peu ?

— Tant que mon frère ne se mariera pas... j'ai promis de rester avec lui.

— Vrai ?... et alors, s'il se mariait, vous ne refuseriez pas un bon parti ?

— Mais... je n'en sais rien, dit Paula embarrassée de ces questions ; je ne songe point à me marier.

— Oh ! on vous y fera songer, et si le mariage de Pierre peut vous décider, ce ne sera peut-être pas long.

— Comment cela ? demanda Paula, qui avait un peu rougi.

— Dam ! c'est qu'on disait, il y a quelques mois, qu'il épouserait la fille de notre ancien maître, M. Renaud... Elle est jolie... pas si jolie que vous pourtant... Et puis, elle est riche, et elle a toujours soin d'être chez sa tante lorsque Pierre va reporter vos broderies.

En ce moment, on entendit des pas sur l'escalier. C'était Pierre qui montait.

CLÉMENT LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

Lyon, est venu, il y a quelques jours, en 4 heures 30 minutes, de Dijon à Chalon-sur-Saône, par le chemin de fer dont la remise à la compagnie a dû avoir lieu le 30 novembre. Ce trajet a été fait avec des voitures à manivelle. (Patriote.)

— A la dernière foire de Chalon-sur-Saône, on n'a pas traité de grandes affaires en fers et fontes. Les fers du Châtillonnais au bois se sont vendus..... 400 f. Ceux à la houille de Poissons et Bologne..... 390 Les essieux bruts des mêmes usines..... 390 Il n'y a pas eu de baisse sur les fers laminés de la Loire; mais il est probable qu'il y en aura prochainement une de 20 f. Châtillon a baissé ses prix de 10 f. à Dijon, où d'autres usines offrent leurs fers à 380 et 385 f. Les fontes blanches ordinaires sont restées sans affaires. Il y avait peu d'amateurs au prix de 170 f.

Une défaveure marquée est tombée sur les produits à l'air chaud, et l'on tenait à avoir de bonnes fontes à l'air froid. Aussi, les fontes fines de Comté ont soutenu leur ancien prix, et les fontes roches de la Haute-Marne se sont placées à 186 et 187 f. 50 c.

On paraît avoir tenu plus qu'on n'a jamais à la qualité des produits, qui ne feraient pas défaut, si elle n'était dénaturée par toutes sortes de moyens.

— Une ordonnance royale, en date du 29 septembre dernier, porte que la foire qui se tient annuellement à Saint-Desert, arrondissement de Chalon, le 3 février, aura lieu, à l'avenir, le 13 du même mois.

— M. Chopin (Simpn), colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'Honneur, vient de mourir, à l'âge de 79 ans, à sa maison de campagne de Marches, près Romans, où il s'était retiré depuis 1846.

M. le colonel Chopin était une des gloires de l'ancienne armée; tous ses grades, il les avait conquis sur le champ de bataille. On cite de lui de nombreuses actions d'éclat.

Un écuyer de l'empereur chargé de la conduite des équipages voulait passer le premier sur un pont de bateaux qu'on venait d'établir; le colonel Chopin s'y oppose, et s'adressant à l'écuyer: « Allez dire à l'empereur que ses équipages se sont ses canons. »

M. le colonel Chopin laisse une veuve et deux enfants: un fils et une fille. M. Chopin fils est lieutenant dans un bataillon des chasseurs d'Orléans et membre de la Légion d'Honneur.

— On annonce que, le dimanche 19 décembre, un banquet réformiste aura lieu à Romans, sous la présidence de M. Dubouchage, député de l'arrondissement.

— On lit dans l'Indépendant de Montpellier du 3 décembre: « Le banquet réformiste de Montpellier aura lieu aujourd'hui, à midi, vis-à-vis l'embarcadere du chemin de fer de Nismes. »

« L'éclat de cette fête civique dépasse toutes les prévisions; 800 convives environ, c'est-à-dire autant que le local en peut contenir, vont s'assembler pour flétrir un système corrompue, pour protester contre la honte dans laquelle on nous plonge, et pour demander la réforme électorale, le seul et le plus sûr moyen de salut pour la nation. »

M. Garnier-Pagès est arrivé à Montpellier hier par le convoi de deux heures; il est descendu à l'hôtel du Midi, où il a reçu la visite du président et des membres du comité. »

— Nous lisons dans la Gazette du Midi: « On nous signale l'existence d'un phénomène qui appellera sans doute l'attention des médecins. »

« Une femme de la Capelette, épouse d'un ouvrier employé dans une des usines établies près de ce hameau, est accouchée hier mercredi d'un enfant ayant deux têtes et quatre bras. »

« Les deux têtes, parfaitement bien conformées, reposent sur un même tronc, dont la largeur est à peu près double de celle qui aurait existé pour un enfant ordinaire. L'une d'elles est placée un peu plus haut que la seconde. Au milieu de ces deux têtes s'élèvent deux bras réunis sur toute leur longueur, mais dont les formes particulières sont bien marquées. Les deux autres bras occupent, de chaque côté du tronc, la position ordinaire. Les cuisses et les jambes semblent n'accuser extérieurement que la présence d'un seul être. Les deux personnes dont nous tenons ces détails n'ont pu nous fixer sur le sexe de l'enfant. L'une d'elles pourtant pense qu'il est féminin. »

« Cette malheureuse créature n'est venue au monde qu'après un accouchement très laborieux, auquel elle n'a survécu que peu de moments. »

La pieuse Gazette du Midi ajoute:

« La sage-femme a pu cependant l'ondoyer avant qu'elle mourût. »

— Voici la suite du rôle des assises du 4^e trimestre de 1847:

Samedi 11 décembre. — Dupont (Annet): coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. — Défenseur: M^e de Belbeuf.

Gigodot (Léonard): coups et blessures volontaires ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours. — Défenseur: M^e de Rossi.

Lundi 13. — Bonnard (Jean-Marie): coups et blessures volontaires sur son père légitime. — Défenseur: M^e Bié.

Vignot (Joseph), Baurier (Jean-Claude), Trouillet (Antoine): contrefaçon et émission de monnaies d'argent ayant cours légal en France. — Défenseurs: M^{es} Achard-James, Peyronni et Garin.

Mardi 14. — Aumont (Pierre-François): coups et blessures volontaires avec préméditation et guet-apens ayant occasionné une maladie de plus de vingt jours. — Défenseur: M^e Mouillaud.

Neuf (Antoine), James (C.), Griffet (Jean-Marie): vol commis la nuit par deux ou plusieurs personnes. — Défenseurs: M^{es} Salès et Prémillieux.

Mercredi 15. — Roche (Louis) et Roche (Jean): banqueroute frauduleuse et complicité. — Défenseurs: M^{es} Grand et Pine-Desgranges.

Saugnier (Ant.-Al.), Poitrasson (Jean): faux et usage fait sciemment de pièces fausses en écritures privées. — Défenseurs: M^{es} Doncieux et Vallery.

Jeudi 16. — Porchet (François): faux et usage fait sciemment de pièce fausse en écritures privées. — Défenseur: M^e Garin.

Mathias (Claude): 1^o vol commis la nuit dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction; 2^o faux et usage fait sciemment de pièces fausses en écritures de commerce. — Défenseur: M^e de Piellat.

Vendredi 17. — Monestier (Félix), Chodineau (Martial): vol commis la nuit par deux personnes dans une maison habitée, à l'aide d'effraction intérieure, ou complicité. — Défenseurs: M^{es} Galloni d'Istria et Grand.

Bruno (Théodore), dit Charles Guérin, dit Auguste Darly, Legras (Louis): vol commis la nuit par deux personnes dans une maison habitée, à l'aide de fausses clefs et d'effraction intérieure. — Défenseurs: M^{es} Chappet et Fessy.

Samedi 18. — Bastolet (Eugène): viol ou tentative de viol. — Défenseur: M^e Grandperret.

G...: attentat à la pudeur tenté ou consommé sans violence sur une fille de moins de onze ans. — Défenseur: M^e Valantin.

Lundi 20. — Nicoud (Paulin): attentat à la pudeur sans violence sur une fille de moins de onze ans. — Défenseur: M^e Gastine.

Chrétien (Antoine): attentat à la pudeur sans violence sur une fille de moins de onze ans. — Défenseur: M^e Dumont.

Mardi 21. — Charasse (Marie): infanticide. — Défenseur: M^e Roë.

Bonnarchand (Marcelline): infanticide. — Défenseur: M^e Vidalin.

CONDITION DES SOIES DE LYON.
Mardi 7 décembre. — Soies ouvrées, 56 ballots; soies grèges, 22 ballots; dernier numéro placé, 320.

Spectacles du 8 décembre 1847.

GRAND THÉÂTRE. — L'Ecole des Maris, comédie. — Ne touchez pas à la Reine, opéra-comique.

THÉÂTRE DES CÉLÉSTES. — Le Télégraphe d'amour, vaudeville. — Le Docteur en herbe, vaudeville. — Le Bonheur sous la main, vaudeville. — Daranda, ou les grandes Passions, vaudeville. — Joerisse maître et Joerisse valet, vaudeville.

BULLETIN DES SOIES.

Nous n'avons rien à ajouter à notre dernier bulletin sur les affaires en soies. On remarque partout de grandes difficultés dans les transactions et rareté de la matière.

Quelques affaires ont eu lieu à Saint-Ambroix dans les prix de 46 à 46 f. 50 c. le kilogramme.

Mercredi 1^{er} décembre, à Joyeuse, on payait les jolies soies 48 à 48 f. 50 c. le kilogramme.

Une partie s'est traitée à 50 f. 25 c. le kilogramme.

Samedi 4 courant, à Aubenas, les soies étaient peu abondantes. La rareté de la marchandise, jointe à la rareté du numéraire, a rendu le marché presque nul. Quelques parties isolées se sont payées 48 f. 50 c. le kilogramme.

Dans les Cévennes, à Alais, Anduze, La Salle, Saint-Jean, il y a eu calme complet cette semaine.

A Romans, les soies ont baissé; il se fait peu d'affaires sur le marché aux prix de 58 à 58 f. 50 c. le kilogr., soies ordinaires de pays.

A Marseille, les transactions n'ont eu aucune importance la semaine dernière, et les prix sont restés stationnaires. Voici le détail des ventes:

12 balles Salonique,	43 —	49 le 1/2 kilogr.
6 — B. L. G.,	43 —	—
20 — Perse,	43 —	45
2 — Sellé,	45 50 —	—
4 — Morée fine,	43 —	—
14 — B. C. G.,	42 —	—

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Décidément notre marine a du malheur. Nous avions les premiers salué avec joie l'établissement des paquebots transatlantiques du Havre à New-York; nous allions être affranchis du tribut que nous payons aux paquebots de Liverpool. Notre satisfaction paraît devoir être de courte durée. Un Français écrit de New-York:

« Je dois vous informer que les lettres que vous m'avez adressées par les steamers français ont toutes été fort long-temps en chemin; car décidément, nous Français, nous n'entendons rien à la navigation à vapeur. Le steamer du Havre qui vient d'arriver a fait une traversée de dix-neuf jours, après avoir relâché à New-Port pour faire du charbon. Celui qui l'a précédé a dû relâcher à Halifax. Que penser d'une incapacité semblable? N'est-il pas honteux qu'avec les millions que dépense la France pour sa marine, elle ne puisse pas mettre à flot quatre navires capables de soutenir la concurrence avec l'Angleterre? »

Cette lettre est amère, mais elle n'est pas loin de la vérité. A ces faits déplorables il faut ajouter ce qui vient d'arriver à l'Union, autre paquebot de la même compagnie. Parti du Havre le 24, il a été affecté d'une voie d'eau à quelque distance en mer, et il vient de revenir à Cherbourg, les pompes devenant insuffisantes.

Ces paquebots dévorent-ils trop de combustible? sont-ils trop peu solides? les hommes qui les dirigent sont-ils incapables? ces reproches sont-ils tous à la fois fondés? Nous ne savons; mais tout cela menace encore de finir par une demande de subvention, car la compagnie dira qu'on lui a donné des bâtiments défectueux et qu'on doit compenser le dommage qui lui est causé, et finalement c'est encore le contribuable qui paiera les sottises du gouvernement.

— Il y a à quelque temps, des missionnaires prêchaient le jubilé à Aurillac. Les fidèles apprirent bientôt qu'il se faisait un miracle auprès de la maison des révérends pères. C'était au sommet d'une colline, à côté d'un arbre isolé. Pendant plusieurs jours une vierge y apparut dans un cercle de lumière, et la foule de venir, de s'ébahir et de grossir de jour en jour.

Mais les plus belles choses ont le pire destin.

Des indiscrets qui s'étaient apostés s'élançant et mettant la main sur des miroirs, des chandelles et trois demoiselles, dont une posait et deux autres faisaient le guet. On a dit depuis lors que ces faits avaient été déferés à la police correctionnelle; mais la vérité est qu'on a laissé les charlatans impunis, et qu'ils continueront leurs tournées dans les campagnes.

— On dit que c'est surtout la défense qui avait été faite par... le ministère au prince de Joinville d'aller faire une visite au pape, qui a déterminé le prince à quitter son escadre.

Il est juste de dire que M. de Joinville souffre d'une maladie de foie qui ne lui permettra plus guère de servir dans la marine.

— L'une des rues de Paris, avoisinant le carrefour Bussy, retenait vendredi, vers minuit, des cris au voleur! Tout le monde se mit aux fenêtres, les passants s'arrêtèrent, l'oreille au guet, et alors on put voir un monsieur d'une cinquantaine d'années s'agitant, un flambeau à la main, sur un balcon élevé, tandis qu'un second personnage, fuyant à toutes jambes, gagnait la rue Guénégaud, les épaules couvertes d'un paletot, et tenant le reste de ses vêtements à la main. Le fuyard ne tarda pas à être arrêté par une patrouille accourue aux cris qui continuaient à se faire entendre. On le conduisit alors au poste, mais il ne tarda pas à en sortir. Voici ce qui est arrivé:

Un ancien commerçant, retiré des affaires depuis deux ans, avait acheté aux portes de Paris une petite maison de campagne où il avait passé l'été. Revenu à Paris après la chute des feuilles, M. X... n'avait pas voulu démeubler son élégante villa, et, comptant sur la solidité des portes et des volets doublés de tôle, il attendait en toute sécurité le retour du printemps, lorsqu'il reçut, par une lettre anonyme, l'avis que des voleurs se proposaient de pénétrer la nuit suivante dans son habitation et de la piller de fond en comble.

L'ancien négociant, après avoir dit à sa femme qu'il ne rentrerait qu'à une heure avancée de la nuit, ne voulant pas l'effrayer, partit, accompagné de son domestique, armé, ainsi que lui, d'une paire de pistolets. Tous deux s'installèrent dans une pièce du rez-de-chaussée, sans feu et sans lumière. Plusieurs heures s'écoulèrent ainsi. M. X... pestait contre les donneurs d'avis; il imagina un expédient:

« Tu es jeune et brave, dit-il à son domestique; il ne viendra probablement personne. Reste ici en compagnie de quelques bouteilles.

Voici mes pistolets, tu as quatre coups à tirer; dès le deuxième les voisins seraient sur pieds. »

Mr X..., revenu à Paris, pénétre, muni de son passe-partout, jusqu'à la pièce qui précède sa chambre à coucher; mais il éprouve de la résistance: le verrou est mis à l'intérieur, et il entend jouer sur ses gonds une porte qui d'un cabinet de toilette communique à l'escalier de service. Il enfonce alors la porte qui le sépare de sa femme encore à demi plongée dans le sommeil.

C'est alors que s'est passée la scène que nous racontions en commençant, et dont les mystérieuses circonstances recevront sans doute une explication par suite de la plainte qui a été portée.

— On lit dans le Journal du Havre:

« On mande ce matin de Paris qu'une dépêche télégraphique arrivée dans la journée a annoncé la relâche à Cherbourg, avec une voie d'eau, du steamer transatlantique l'Union, parti du Havre le 24 novembre pour New-York. On n'a pas d'autres détails par cette voie; mais un passager de l'Union, revenu ce matin par le bateau de Caen, rapporte ce qui suit:

« Dans les premiers jours qui ont suivi notre départ, nous avons eu beau temps, et le navire s'est bien comporté; mais la mer étant venue à s'élever, l'eau commença de monter aux pompes. On parvint d'abord à franchir, mais bientôt la voie d'eau augmenta au point d'envahir les machines. Le capitaine fit immédiatement réunir un conseil, dans lequel la relâche à Cherbourg, ou dans le port le plus voisin, s'il était nécessaire, a été unanimement décidée. »

« On attend ce soir, par le Colibri, le reste des passagers. »

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

La séance du 3, à la chambre des communes, a été marquée par le dépôt de plusieurs pétitions contre l'admission des israélites dans le parlement.

Une pétition pour le même objet a été présentée, au nom du doyen et du clergé de Wakefield, à la chambre des lords.

A la chambre des lords, dans la même séance, le marquis de Clanricarde a désigné les pairs suivants comme membres de la commission chargée de rechercher les causes de la détresse commerciale: le marquis de Lansdowne, le duc de Richmond, le comte Grey, le comte d'Auckland, le marquis de Salisbury, lord Ashburton, lord Brougham, le comte d'Ellenborough, le comte de Saint-Germans, lord Glenet, lord Beaumont, le comte Granville, lord Ardrossan, lord Kinnaird, lord Warncliffe, le comte Graham, le marquis de Clanricarde, lord Stanley, lord Monteagle, lord Campbell.

Les journaux de Londres sont, du reste, exclusivement occupés des importants débats des deux chambres sur la question monétaire. Plusieurs d'entre eux, et entre autres le Standard, demandent qu'en attendant le rapport du comité d'enquête, la faculté donnée à la banque de procéder à de nouvelles émissions, en dehors des conditions établies par la loi de 1844, lui soit conservée. On prévoit un déficit dans le revenu du trésor, et on veut écarter toute inquiétude sur le paiement de la dette publique.

Le tableau officiel des revenus et des dépenses du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, pour l'année financière expirée le 10 octobre dernier, vient d'être publié. D'après ce tableau, les dépenses se sont élevées à 52,906,109 liv. st. 10 sh. 11 d.

Les recettes se sont élevées à 52,569,301 liv. st. 2 sh. 11 d. Il y a eu, par conséquent, un excédant de dépenses sur les recettes de 326,608 liv. st. 8 sh.

Dans les dépenses ne sont pas comprises les sommes appliquées au remboursement ou à la consolidation de la dette flottante, non plus que les remboursements et avances pour les travaux locaux.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 1^{er} décembre.

Le congrès continue la discussion de l'adresse.

Dans un discours de Narvaez répondant à M. Cortina, on a remarqué la déclaration faite par le ministre qu'Espartero pouvait rentrer en Espagne quand bon lui semblerait et qu'il y serait accueilli avec tous les égards dus à ses services.

— Une pétition signée José Prats vient d'être adressée au congrès pour dénoncer le prince de la Paix, Manuel Godoy, comme débiteur envers la nation espagnole de trois cent vingt millions de réaux. Si l'on fait rendre gorge à Godoy, cela n'a rien de rassurant pour Serano et consorts. L'affaire a été renvoyée à l'examen des bureaux.

— D'après une correspondance de Barcelonne en date du 2, la faction montemoliniste joue de son reste en Catalogne; presque tous les matins se présentent à l'indulto offert par un nouvel arrêté de Pavia.

La grippe sévit à Barcelonne, où on lui a donné, par antiphrase, le nom de hermosa, après l'avoir baptisée jadis el currulaco. Plus de quarante mille personnes sont atteintes.

— On lit dans le Fomento:

« Le capitaine-général Pavia n'a rien perdu de son caractère barbare, et ne s'écarte point de sa manière sévère de faire la guerre dans la Catalogne. Il vient de former, dans chaque point fortifié de notre province, des commissions militaires chargées de juger d'après toute la rigueur des lois tous les carlistes qui seront faits prisonniers, et, pour donner de l'élan à cette mesure tout arbitraire, il a fait condamner à mort quelques hommes pris les armes à la main par les troupes de son prédécesseur.

« Le 22, à trois heures et demie du soir, le cabecilla Juan Cirera, fait prisonnier en voulant sauver la vie à un de ses soldats, a été passé par les armes à Manresa. Juan Cirera, émigré en France en 1840, entra en Espagne dans les derniers jours du mois d'octobre dernier, avec l'intention de passer sur la rive droite de l'Ebre pour organiser de nouvelles bandes. C'est à la tête de ces hommes qu'il fut fait prisonnier le 12 courant. Convaincu d'avoir coopéré à l'interception des dépêches le 10 du même mois, et d'avoir donné assistance aux troupes de Tristany dans l'enlèvement des contributions dans différentes villes, c'est le 18 que la commission militaire l'a condamné à être fusillé, d'après l'article du bando du 28 septembre dernier.

« Le factieux Jaime Segala, capitaine dans la faction de Calatrás, qui tua à Gelet une sentinelle qui se disposait à faire feu sur lui, a été passé par les armes le 19 de ce mois en vertu du même article.

« Le factieux Miguel Abalte el Estallador, plus connu par son sobriquet de Chato, fait prisonnier le 16 de ce mois par la colonne du colonel Figuerola, accusé d'avoir arrêté le courrier et brûlé les dépêches qu'il portait avec lui, a été condamné à être passé par les armes, en vertu du bando du 28 septembre 1847. Ce carliste a subi sa peine le 19 du courant. »

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.

Les avis de la Vera-Cruz et de la Plata apportent les détails de la reprise de Puebla par les Américains.

En arrivant à Perote, le général Lane fut rejoint par le capitaine Walker, et continua sa marche sur la route de Puebla, jusqu'à la petite ville de Dreyes. Là, le capitaine Walker reçut l'ordre de marcher sur Huamantla, en passant par San-Francisco et Guapastla.

avec une force de 250 hommes. A Huamantla, cette petite troupe trouva la ville défendue par 1,600 Mexicains; cependant le capitaine n'hésita pas à engager le combat, et, après une lutte acharnée, les Américains parvinrent à mettre l'ennemi en fuite avec une perte de 200 hommes et de trois pièces de canon; pour leur part, ils n'eurent à regretter que 5 ou 6 tués, mais parmi ces derniers figure le célèbre capitaine Walker, des rangers texiens. Cet officier chargeait à la tête des siens, et l'ennemi pliait devant lui; tout-à-coup un Mexicain, dont il venait de renverser le fils à ses pieds, oubliant tout danger dans un élan de désespoir paternel, fond sur le capitaine et lui passe son épée au travers du corps. La petite troupe vengea la mort de son chef en achevant la victoire qu'il avait commencée.

Après avoir accompli la dispersion des Mexicains, les vainqueurs évacuèrent Huamantla, et allèrent rejoindre le général Lane, qui repartit sa marche sur Puebla. Il trouva cette ville en pleine insurrection, et y fit entrer ses troupes par pelotons sous la protection d'un feu bien nourri, qui ne cessa qu'après la retraite définitive de l'ennemi et le rétablissement de la tranquillité. Le général Rea, ainsi chassé, presque sans résistance, de sa conquête passagère, s'enfuit avec environ 400 hommes de guerillas dans la direction d'Atlixco; mais les Américains n'ont pas dû tarder à le suivre dans ce nouveau refuge, car le *Génie de la Liberté*, publié à la Vera-Cruz le 1^{er} novembre, annonce qu'un détachement d'environ 1,000 hommes a pris paisiblement possession de la ville d'Atlixco. Le bruit courait aussi qu'Orizoba, ville de 16,000 habitants, avait été occupée sans résistance par un corps de 400 hommes seulement qui avait été la somme de se rendre.

Mexico était tranquille, et, quelques jours auparavant, le général Scott avait fait une reconnaissance avec son état-major jusqu'à Guadalupe.

Le congrès mexicain réuni à Queretaro, où l'on annonce l'arrivée du général Almonte, avait, disait-on, réussi à se former en corps délibérant, et la majorité s'était prononcée pour le prompt arrangement des difficultés avec les Etats-Unis.

Le rôle politique de Santa-Anna paraît terminé. Ses plus chauds amis l'ont abandonné, et lui-même paraît être résigné à rentrer dans la vie privée aussitôt que le conseil de guerre qui doit le juger aura fixé son sort.

Le gouvernement, qui avait quelque défiance de Paredès, vient de lui ordonner de se retirer à Tloloapan.

Le Gérant responsable, E. MURAT.

AVIS. — C'est à la fin du mois qu'aura lieu, dans les salons de M^{me} la baronne de Lascours, une vente au profit des Crèches. On a lieu d'espérer que les dames de Lyon, si connues par leur intarissable bienfaisance, voudront bien coopérer à cette œuvre intéressante en y envoyant de nombreux lots qui, de quelque nature qu'ils soient, seront reçus avec une vive reconnaissance. On pourra les faire remettre à l'hôtel de M^{me} de Lascours, rue Boissac, 11.

Le public est prévenu que des listes d'abonnement au *Jardin d'Hiver* sont déposées chez MM. :

Molter-Fevrot, marchand de musique, rue Lafont, 4, et rue Louis-le-Grand, 26;

Ayné, libraire, place Bellecour, 22;

Benacci et Peschier, marchands de musique, rue Saint-Côme, 2; Chevalier, quincaillier, place de l'Herberie, 1.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Paris du 6 décembre 1847.

La bourse a commencé sans couleur bien déterminée. On a fait, avant l'ouverture, 77 1/2, et le 3 a ouvert au parquet à 77 20. Il a commencé à monter peu de temps après l'ouverture, et, par un mouvement très lent, mais non interrompu, il est arrivé à 77 3/4, cours auquel il a fermé au par-

quet. Dans la coulisse, il est resté offert à 77 52 1/2.

Affaires assez actives. Aucune nouvelle.

Les fonds anglais en baisse de 1/8 0/0.

Trois pour cent	77 1/2
Quatre pour cent	100
Quatre et demi pour cent	104
Cinq pour cent	116 60
Emprunt de 1847	76 85
Trois pour cent belge	101 75
Quatre 1/2 p. cent belge	101 75
Cinq pour cent belge	97 1/2
Récépissés Rothschild	101 75
Cinq pour cent romain	97 1/2
Trois pour cent espagnol	329 5
Banque de France	870
Banque belge	1450
Caisse Lafitte	1010
Comptoir Ganneron	1350
Obligations de Paris	1350

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain	297 50
Versailles (rive droite)	215
Versailles (rive gauche)	1225
Paris à Orléans	915
Paris à Rouen	168 75
Rouen au Havre	492 50
Avignon à Marseille	568 75
Strasbourg à Bâle	425
Orléans à Vierzon	405
Orléans à Bordeaux	406 25
Chemin du Nord	
Paris à Strasbourg	
Tours à Nantes	
Paris à Lyon	
Lyon à Avignon	

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 8 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.	LIQUID. COUR.	LIQ. PROCH.
Paris à Orléans	1218 75	1216 25	1218 75
prime d. 10	1218 75	1226 25	1218 75
Paris à Rouen	917 50	916 25	918 75
prime d. 10	920	926 25	926 25
Avignon à Marseille	568 75	570	568 75
prime d. 10	571 25	577 50	576 25
Orléans à Vierzon	536 25		
prime d. 10			
Chemin du Nord	567 50	567 50	567 50
prime d. 10		575	575 75
Paris à Lyon	400	401 25	401 25
prime d. 10			
Mines de la Loire	682 50	690	682 50
prim. de 10			

A CÉDER de suite, pour cause de maladie. — **Fonds de magasin de charbons de terre et de bois**, situé dans un faubourg et sur une route des plus fréquentées de Lyon. Vaste chantier, logement, écurie, hangar et tous les ustensiles nécessaires.

Ce chantier, par son étendue, pourrait servir à un entrepôt de roulage, de vin ou de bois.

S'adresser à M. Vallière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23, et à M. Thomas, marchand de charbons, à Perrache. (1275)

A VENDRE Une jolie et agréable **petite propriété d'agrément**, située aux Massues, ayant un des plus beaux points de vue des environs de Lyon. Le vendeur se contentera de recevoir la moitié comptant.

S'adresser à M. Vallière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23. (1242)

A VENDRE Pour cause de départ, **Fonds d'épicerie et droguerie** bien achalandé. — S'adresser, pour les renseignements, chez M. Biétrix aîné, rue Lanterne, à Lyon. (1308)

CARTES DE VISITE GRAVÉES sur carton-porcelaine, 3 F. LE CENT.

A la lithographie H. Stork, place du Plâtre, passage Tholozan. Impressions pour Commerce et Administrations. (2331)

FONTAINES A FILTRE POUR LA CLARIFICATION ET L'ÉPURATION Des Eaux férides et bourbeuses. Seule fabrique à Lyon dirigée par M. LELOGE, de Paris, place Louis XVI, n° 2, aux Brotteaux. (2528)

LANGUE ANGLAISE. Les cours de langue anglaise de l'abbé Brophy (système ROBERTSON) commenceront le 13 décembre courant et continueront le 1^{er} de chaque mois, à sept heures du matin et à huit heures du soir. S'adresser chez lui, rue Clermont, n° 3. (1312)

AVIS. M. LLOSA, natif de Burgos (Vieille-Castille), donne des leçons de langue espagnole et se charge de la correspondance avec son pays. S'adresser chez M. Vilarrasa, fabricant de chocolat, rue du Péral, 3 (Bellecour). (1302)

AVIS AUX AMATEURS DE BILLARD. A dater du 1^{er} décembre 1847, M. BERGER de Thoissey donnera des leçons dans une belle salle garnie de trois billards, située cours Morand, 4, aux Brotteaux. Elles seront données depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures du soir. On trouvera chez M. BERGER huitres, marée fraîche et vins exquis. Table d'hôte à deux heures et demie, à 1 f. 75 c. (2521)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI. Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**. Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (7182)

Sirop et Pâte DE MOU DE VEAU AU LICHEN D'ISLANDE

rougeur et les MAUX de GORGE, les catarrhes et les maladies de poitrine. — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte. Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteraient pas ma signature : (7651)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, s'anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPARILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens ainsi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT. JOZEAU, ph., r. Montmartré, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

GRIPPE.

Les médecins de Paris recommandent contre cette affection le **Sirop** et la **Pâte** pectorale de **Nafé** d'Arabie, dont les propriétés efficaces ont été officiellement constatées dans les hôpitaux de la capitale, lorsque cette maladie éclata en 1837. — Dépôt des Pectoraux de **Nafé** chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, ANDRÉ, place des Célestins, et LARDET, à Lyon. (7474-8345)

BOTTE FEUTRE-FLANELLE IMPERMÉABLE,

NOUVEAU GENRE DE CHAUSSURE, PAR BREVET D'INVENTION (sans garantie du gouvernement).

Botte d'hiver en feutre dont la tige est foulée sur un embouchoir, et va tout le long pour être prise partout en couture; l'avant-pied est recouvert d'une claquette du même genre que la botte en vernis, dont les tiges sont en maroquin, ce qui leur donne une ressemblance; toute la différence est que le pied se trouve dans le feutre, qui est une fourrure très saine, excessivement chaude et d'une propreté sans égale; le pied étant séparé totalement du cuir, qui n'est qu'une chair corrompue, il n'a plus aucune odeur, et le linge est toujours blanc. C'est la seule fourrure qui ne s'abat pas et conserve toujours sa chaleur.

Cette botte est tout-à-fait imperméable par une dissolution de caoutchouc posée à l'envers du feutre, qui garantit de toute humidité extérieure et intérieure. La transpiration ne peut se concentrer, par le moyen d'une semelle d'un apprêt plus ferme, qui se change à volonté. Il ne s'est jamais fait de chaussure plus élégante, plus légère, plus solide et surtout aussi chaude.

Les personnes qui voudront accorder leur confiance à ce nouveau genre de chaussures seront satisfaites.

On fait également des bottes pour les dames, dites bottes d'amazone.

S'adresser chez tous les maîtres bottiers de Lyon, et principalement dans les premières maisons.

Le dépôt des tiges est chez Varille, chapelier, rue de la Barre, 17. (2514)

VÊTEMENTS D'HIVER en caoutchouc.

F. SOLIER, rue des Célestins, 6. Grand assortiment de Manteaux et Cabans, ainsi que d'une grande quantité d'étoffes préparées au Caoutchouc.

Manteaux de 18 à 30 fr. et au-dessus. Cabans de... 25 à 50 fr. —

Manteaux et Cabans, caoutchouc doublé drap. Dépôt chez M. GIRARD, tabletier, place Saint-Pierre, à côté de l'église. (2529)

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'Enrouement, la Grippe, la Bronchite, la Poitrine, — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte.

Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteraient pas ma signature : (7651)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A YAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

AVIS.

Le sieur Mercier, marchand cor- celle de l'Aumône, à Lyon, a l'honneur de prévenir qu'aux nombreux différents genres de chaussures qu'il tient en assortiment dans son magasin il a réuni un grand choix de claques imperméables au froid et à l'humidité pour dames et enfants.

Ce nouveau genre de chaussures breveté (sans garantie du gouvernement) obtient dans les grandes villes de France, et notamment à Paris, le plus grand succès. Sur les garanties que donne le propriétaire de ce nouveau système, il n'a point hésité à le publier comme chaussure de confiance.

On trouvera toujours au magasin du *Loup-Blanc* un choix considérable et toute espèce de chaussures en première qualité et dans le goût le plus moderne. La vente continuera de s'y faire au comptant et absolument à prix fixe. (1330)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

BANDAGES HERNIAIRES SANS SOUS-CUISSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ces bandages sont très commodes ou utiles aux personnes amateurs de la CHASSE, ou qui se livrent aux travaux de fatigues. Il y en a de toutes les forces et de toutes les dimensions, soit pour les enfants du plus bas âge, soit pour les adultes les plus robustes.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (1352)

ON DEMANDE UN ÉCRIVAIN-LITHOGRAPHE.

S'adresser à M. Reynaud, rue Sirène, 8, à Lyon. (Affranchir.) (2526)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, Rue de la Rouillière, 19.

8 au grand 8 LE SIEUR COQUAIS, à Lyon, rue Saint-Côme.

Couverts dorés et argentés par le procédé de M. de Ruolz, argentés à Paris par la maison Christophe, avec le poinçon de garantie de 75 grammes d'argent, ce qui justifie plusieurs années de service sans se détériorer, et aux mêmes prix qu'à Paris. (2780)

Moelle de Bœuf pure,

Liquifiée à l'huile de noisette (prix : 2 f. le pot), pour fortifier les cheveux et en arrêter la chute, préparée par Balança, coiffeur-parfumeur.

SAVON A LA GUIMAUVÉ (prix : 60 c.) végétal adoucissant et très précieux pour la peau. Seul dépôt chez Balança, coiffeur-parfumeur, à la Nègresse, place de l'Herberie, 1, à Lyon. (1261)

INJECTION - TANNIN supérieure au cubèbe pour la guérison des maladies anciennes, nouvelles. — Prix : 3 f. — Dépôt chez M. Bayon, pharmacien, rue Neuve, 7.

On trouve dans la même pharmacie les véritables Grains de Santé du docteur Frank. (2523)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du CODEX MEDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

SEULE FABRIQUE A PARIS. MINOFOR

admis aux expositions de 1839 et 1844, Sous le numéro 1354.

Services de table, genre d'argenterie alliage en Minofor, métal blanc, sonore, dur, solide, sans cuivre, imitant parfaitement l'argent. Toutes les pièces sont garanties inoxydables et non cassantes, toutes poinçonnées au nom du Minofor et M. F. A.

ARTICLES POUR LIMONADIERS ET RESTAURATEURS.

Seul dépôt de la maison de Paris chez M. Chatain, à Lyon, passage de l'Argue, n° 73. (1324)

AVIS. Les possesseurs de moins de dix actions de la Compagnie des ponts sur le Rhône à Lyon sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires aura lieu le mardi 28 décembre, à six heures du soir. Ils sont invités à s'y faire représenter, conformément au paragraphe 5 de l'article 10 des statuts. (2533)